

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le lundi quinze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET,

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORÉ – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN – Laetitia SCHLEGEL – Catherine GENAY – Cécile LANA – Anne-Marie FARRUDJA – Marie-Louise HUSSON – Martine CLAUSSE.

Messieurs : Ghislain DEMONET – Olivier MARTET – Alain COLLET – Paul BINDA – Hervé LAHEURTHE – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER – Michel GUTH – Abdulhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON – Christian PILLER – Bertrand DANIEL.

Avaient donné procuration : Mme Mélissa COLIN à Mme Catherine MANGEOT – M. Thierry EVA à Mme Nadine GALLOIS.

En préambule, Monsieur le Maire, demande à pouvoir rajouter 3 points à l'ordre du jour.

- Division d'une parcelle Zone du Douaire Saint Aignan
 - Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'expérimentation d'un ENT (Environnement Numérique de Travail)
 - Nomination du nouveau coordinateur communal et de ses collaborateurs pour le recensement de la population de janvier 2015.
- La Conseil se prononce favorablement à cette demande.

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Catherine MANGEOT comme secrétaire de séance.

1. **Approbation du compte rendu de la séance du 10 novembre 2014**

Monsieur le Maire propose l'approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 novembre 2014.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des votants (6 abstentions).

2. **Subventions aux associations**

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à délibérer sur les subventions proposées aux associations pour 2014.

Après présentation, Monsieur le Maire propose un vote par thème :

- Subventions aux associations patriotiques, pour un montant global de 990 €.
- Subventions aux associations sociales, pour un montant global de 7700 €
- Subventions aux associations scolaires, pour un montant global de 3461 €
- Subventions aux associations culturelles, pour un montant global de 16980 €
- Subventions aux associations sportives, pour un montant global de 35230 €

Compte tenu de l'implication des Conseillers Municipaux dans certaines des associations subventionnables, plusieurs se sont abstenus.

Les subventions ont été votées à l'unanimité des votants.

3. **Vente d'une parcelle**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé LAHEURTE pour proposer aux membres du conseil municipal de répondre favorablement à la demande de M. Grégory BRANDMEYER souhaitant acquérir la parcelle AN 93.

Il est proposé de vendre la parcelle AN 93 au prix de 0,34 €/m² soit 300 € à joindre aux frais de géomètre et d'acte notarié selon les conditions proposées par France Domaine.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des votants (1 abstention).



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 décembre 2014

4. Convention d'adhésion « Prévention et santé au travail » du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle

Monsieur le Maire indique que la convention d'adhésion « Prévention et santé au travail » du CDG 54 arrive à son terme le 31 décembre 2014. Monsieur le Maire rappelle l'intérêt pour la Commune de pouvoir bénéficier de mises à disposition d'une équipe pluridisciplinaire.

Dans ce cadre, la collectivité dispose d'un « temps de prévention », calculé en fonction de l'effectif d'agents, pour mettre en œuvre les démarches qu'elle estime nécessaire dans les champs paramédical, social et en hygiène et sécurité.

Après présentation par Monsieur Olivier MARTET, les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer sur le renouvellement de cette convention avec le CDG 54.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5. Groupement de commandes pour l'achat de fournitures et/ou services de la Communauté de Communes du Val-de-Meurthe

Monsieur le Maire indique l'intérêt pour la Commune de pouvoir souscrire au groupement de commandes pour l'achat de fournitures et/ou services de la CCVM.

Dans un premier temps, il est prévu de mutualiser les fournitures administratives.

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6. Plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée (PDIPR)

Monsieur le Maire indique que suite au refus d'un propriétaire privé de signer une convention de passage, la CCVM se voit dans l'obligation d'adapter le parcours « Château d'Adoménil ».

Après présentation par Monsieur Hervé LAHEURTE, Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil municipal la carte élargie du PDIPR et son inscription du tronçon 14542 du chemin rural dit « du rendez-vous » section AA.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

7. Division parcelle Zone du Douaire Saint Aignan

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé LAHEURTE : Suite à la demande d'implantation d'une nouvelle entreprise sur la zone d'activité du Douaire Saint Aignan, il est nécessaire d'étendre le domaine public afin que les nouvelles parcelles soient desservies par les réseaux et une voie publique, faute de quoi, tout permis déposé se verrait refusé.

Pour cela la parcelle AK 0275 doit être divisée pour en extraire une partie d'une superficie de 1037 m2 qui deviendrait la future voirie publique. Le découpage de cette parcelle sera quasi similaire à la rue Gustave Eiffel.

Monsieur le maire propose de délibérer pour intégrer cette nouvelle parcelle dans le domaine public.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

8. La Commune et l'académie de Nancy-Metz souhaitent lancer un programme d'expérimentation des environnements numériques de travail (ENT).

Après explications de Madame Nadia DORÉ, Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer la convention d'expérimentation d'un ENT (Environnement Numérique de Travail) pour les écoles du 1er degré.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 décembre 2014

9. Nomination du nouveau coordinateur communal et de ses collaborateurs pour le recensement de la population de janvier 2015.

Monsieur le Maire propose d'annuler et de remplacer la délibération du 24 juin 2014 afin de procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser, de désigner un nouveau coordinateur communal d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement et de ses trois collaborateurs, comme suit :

Agent coordinateur : Monsieur Olivier FREARD

Agents collaborateurs : Mesdames Marie-Laure ALBERT, Claire NOTAIRE, Aïcha BOUAZOUAOU.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

10. Questions diverses

Exonération de la CFE pour les auto-entrepreneurs :

Lors du dernier conseil, Madame Anne-Marie FARRUDJA a demandé le nombre d'auto-entrepreneurs qui ont pu bénéficier d'une exonération de la CFE en 2014 : 24 auto-entrepreneurs ont pu bénéficier d'une exonération temporaire cette année.

Marchés publics :

Suite à la demande de Madame Anne-Marie FARRUDJA lors du dernier conseil, une présentation des résultats des différents marchés est faite.

Madame FARRUDJA souhaite également connaître la différence de montant des marchés avec les marchés des années précédentes.

Une réponse précise sera apportée lors d'un prochain conseil Municipal.

Avenant contrat de fourniture de gaz :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation a modifiée l'article L. 445-4 du Code de l'Energie, en instaurant la fin des tarifs réglementés de vente de gaz naturel au 31 décembre 2014 pour le tarif B2S, et au 31 décembre 2015 pour le tarif B2I.

Il est donc nécessaire de réaliser un avenant avec la société Dalkia France concernant le marché de conduite et d'entretien courant avec garantie totale des installations thermiques de la Commune. Dalkia France a fait deux propositions tarifaires qui ont été examinées en commission des finances qui s'est déroulée le 3 décembre.

L'avis de la commission des finances a été suivi et un nouveau contrat de gaz a été contractualisé pour une durée de 3 ans sur la base d'un prix fixe, pour la période du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2017. Cet avenant va permettre une économie de près de 14 000 € par an, soit une baisse de 12.65 %.

Situation financière :

Suite à la commission des finances, une situation financière du budget principal au 1^{er} décembre est présentée en annexe.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance de ce conseil.

